

# Challenge Régional de Bike & Run

Ligue du Centre Val de Loire

## Bike & Run du Val d'Auron

Organisé par le

**BOURGES TRIATHLON**

4 février 2018 - 🕒 15h00



Nom de l'épreuve : **Bike & Run de BOURGES**  
Date : **Dimanche 4 février 2018**  
Heure de départ : **Départ 🕒 15h00**  
Lieu de départ et d'arrivée : **Bases de voile et aviron**  
**Remise des dossards : à partir de 13h00**

## CIRCUIT, HORAIRE & TARIFS

- 🕒 15h00 – Cadets, juniors, Seniors, Masters, F et H.- 4 tours: 12km
  - 🕒 Minimes - 3 tours : 9km
- Bike & Run en binôme (de 2004 et avant).**

**Licenciés FFTRI: \*16,00€ juniors, seniors, masters. Non licenciés FFTRI : \*20,00€**

**Licenciés FFTRI: \*12,00€ minimes, cadets-es. Non licenciés FFTRI : \*16,00€**

**\*Tarifs par équipe.**

*Une équipe composée de licenciés de catégories d'âges différentes sera classée dans la catégorie censée être la plus performante.*



# BIKE & RUN - 04/02/2018 - 15 h 00

Départs simultanés de toutes les catégories.

Passages du vélo libres mais de la main à la main et groupé dans la zone de pointage. Pointages des tours.



Catégorie Minime : 3 tours - 9km.

Cadette et plus : 4 tours - 12km.

Le concurrent **NON LICENCIÉ FFTRI**, ou détenteur d'une licence "Loisir" ou "Dirigeant", avec un certificat médical de moins de **un an au jour de la compétition**, accède à une épreuve fédérale en acquérant un **PASS COMPETITION**. Ce dernier précise les conditions d'assurance (responsabilité civile et atteinte corporelle individuelle) dans le cadre de la participation à la course. La durée de validité d'un Pass Compétition est d'une journée.

## AGRÉMENT :

Fédération Française de Triathlon

## INSCRIPTIONS :

**Publics concernés** : licenciés FFTRI, UNSS et FFSU et non licenciés, nés en 2004 et avant.

**Modalités** : Posséder la licence fédérale 2018 compétition ou avoir un certificat médical de moins de **un an au jour de la compétition** portant la mention **APTE au SPORT en COMPETITION** ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs non licenciés et les licenciés loisir (à remplir sur le bulletin d'inscription).

**Paiement liquide ou chèque ordre « Bourges Triathlon ».**

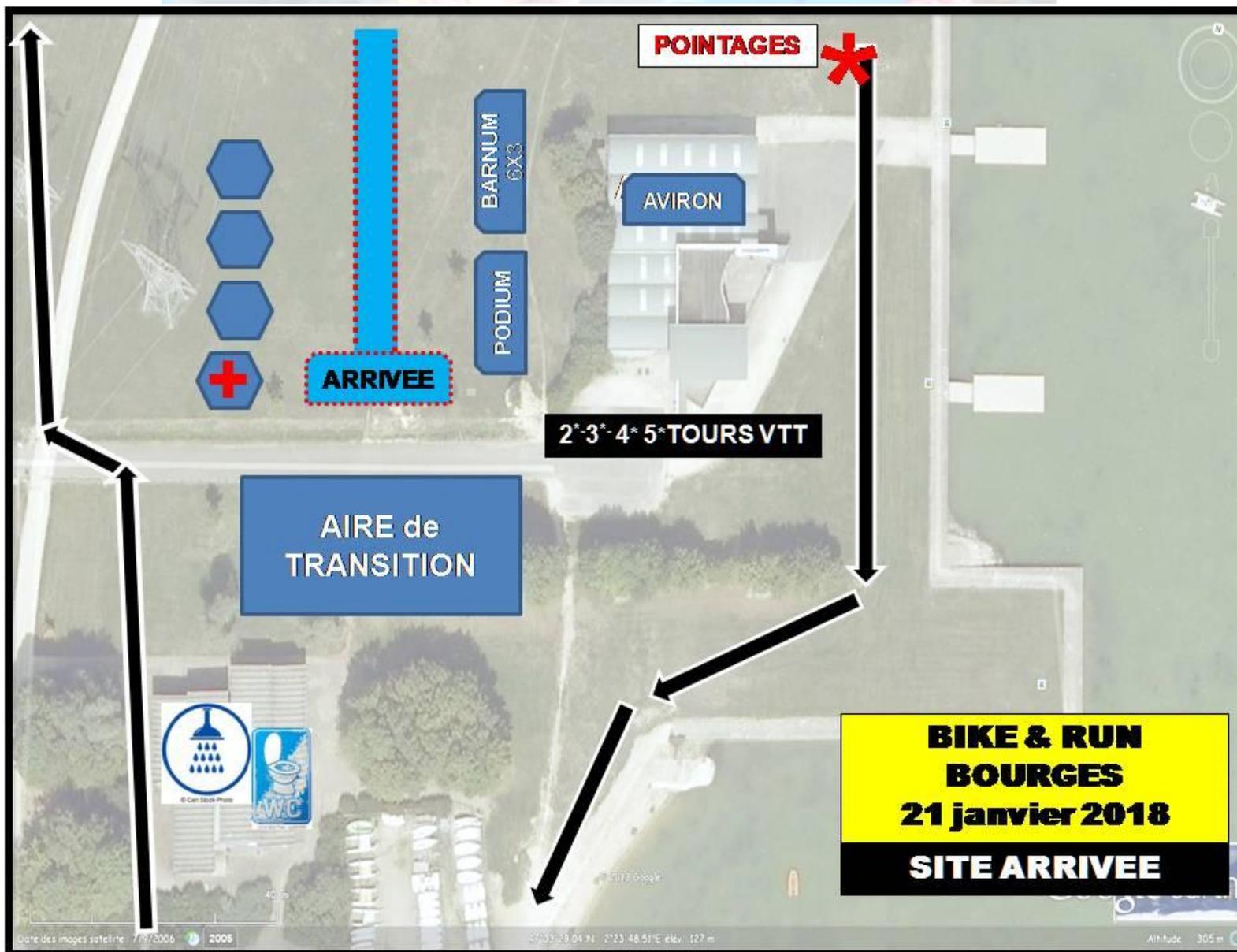
**Inscription courrier** : à envoyer avec le règlement à : Sébastien ROBERT 16, rue Kléber - 18000 - BOURGES

**Inscription en ligne (site [bourges-triathlon.com](http://bourges-triathlon.com))** : paiement sur place lors du retrait des dossards.

## AIRE de TRANSITION et ZONE de RAVITAILLEMENT :

- Lieu :** Aire de transition ou parc à vélos situé entre le lac et la base d'aviron.  
Uniquement réservé aux concurrents de l'épreuve en cours.
- Sécurité :** Arbitres FFTRI.  
Port du casque VTT obligatoire durant toute l'épreuve, pour les 2 binômes.  
Vérification du matériel à l'entrée de l'aire de transition (parc vélos).  
Dossards fixés obligatoirement devant.  
Secouristes sur parcours et sur le site d'arrivée.
- Ravitaillement :** liquide et solide à l'arrivée.
- Douches, toilettes :** Base de voile avec :  
UN vestiaire-sanitaire-douches féminin  
UN vestiaire-sanitaire-douches masculin.

## SITE ARRIVEES & PASSAGES



# Règlement de l'épreuve

Le règlement:

Art.1 : le Bike & Run de Bourges est organisé par le Bourges Triathlon et la ville de Bourges, le dimanche 21 janvier 2018.

Art. 3 : L'engagement se fait par binôme. Validé à la réception du dossier complet et du chèque à l'ordre du Bourges Triathlon.

Art. 4 : Le dossier d'engagement doit comprendre pour la participation aux épreuves compétitions:

- Pour les licenciés : la fiche d'inscription, une photocopie de la licence FFTRI 2018 et les frais de participation,
- Pour les non-licenciés FFTRI : la fiche individuelle d'inscription, certificat médical précisant l'aptitude à la pratique du sport en compétition (bike & run, vélo et course à pied), autorisation parentale pour les mineurs et frais de participation.

Art. 5 : En cas d'impossibilité pour un athlète de participer, les droits d'inscription restent acquis à l'organisateur

Art. 6 : Les épreuves se disputent selon les règles édictées par la FFTRI (RGF 2018).

## 7.1 Principe de base :

Le Bike & Run est une pratique qui consiste à enchaîner le vélo et la course à pied par équipe, avec un seul vélo pour deux équipiers lorsque l'équipe est paire. Lorsque le nombre d'équipiers est impair (3), le nombre de vélo est égal au nombre d'équipiers divisé par 2 et arrondi au chiffre inférieur (soit 1 VTT).

## 7.2 Modalité de course :

Permutation libre des équipiers (toute liberté pour décider de la conduite de la course) et course au contact (équipiers groupés),

## 7.3 Départ :

Le départ sera organisé de la manière suivante : départ des coureurs à pieds sur une boucle pédestre de 300 m, les cyclistes ne prennent le départ qu'au passage de leur partenaire devant eux.

## 7.4 Matériel remis aux concurrents :

L'organisateur remettra à chaque équipe un dossard par concurrent à placer devant, avec 3 points d'attache sur le dossard.

**Un concurrent qui franchit l'arrivée sans dossard lisible de face ne sera pas classé.**

## 7.5 Composition des équipes :

La composition des équipes est libre en fonction de l'accessibilité de la distance à la catégorie d'âge concernée. **Une équipe composée de licenciés de catégories d'âges différentes sera classée dans la catégorie censée être la plus performante.**

### 7.6 Condition de course :

Le port du casque est obligatoire pour tous les concurrents sur l'intégralité du parcours.

Les concurrents porteront en permanence leur dossard (devant).

Un seul concurrent à la fois est autorisé à monter sur le vélo. Le vélo doit effectuer la totalité du parcours.

Les membres d'une même équipe doivent obligatoirement traverser la zone de contrôle côte à côte.

Le passage du VTT, entre binôme, se fait de main à main.

### 7.7 Arrivée :

Une ligne au sol, 100 mètres avant la ligne d'arrivée, détermine une zone sur laquelle les membres d'une même équipe doivent être groupés.

Pour qu'une équipe soit classée, la ligne d'arrivée doit être franchie par les équipiers et le vélo.

Le temps du dernier concurrent de l'équipe à passer la ligne d'arrivée servira de référence au classement.

Art. 7 : Un jury d'arbitres est constitué pour appliquer le présent règlement et apprécier tous litiges éventuels.

Ses décisions sont sans appel durant les épreuves.

Art. 8 : Les sanctions et pénalités possibles sont celles prévues par le règlement 2018 de la FFTRI. Les arbitres veillent scrupuleusement à ce que ce règlement soit respecté et comptent aussi sur la sportivité et le "fair play" des athlètes.

Art. 9 : Le chronométrage est assuré par l'organisateur.

Art. 10 : Conformément au règlement de la FFTRI et par respect pour l'environnement, les concurrents veillent à ne rien laisser sur les parcours. Des zones de propreté identifiées sur lesquelles ils devront déposer leurs déchets et emballages divers sont installées sur le parcours. Les concurrents qui ne respecteraient pas ces dispositions peuvent être sanctionnés.

Art. 11 : La sécurité médicale est assurée par une équipe médicale et paramédicale de l'organisation.

Art. 13 : Par son inscription à l'épreuve, chaque concurrent autorise expressément l'association Bourges Triathlon et ses partenaires et médias à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, prises à l'occasion de sa participation à des épreuves du Val d'Auron à Bourges, sur tous supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur et pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées

Art. 14 : L'association Bourges Triathlon se réserve la possibilité de modifier les épreuves en cas de force majeure. Dans ce cas, aucun remboursement des frais d'inscription ne sera effectué.

## REMISES DE RECOMPENSES CLASSEMENTS DES EQUIPES

SCRATCH FEMININ SCRATCH MASCULIN SCRATCH MIXTE	1 <sup>ère</sup>	
	2 <sup>ème</sup>	
	3 <sup>ème</sup>	
MASTER F MASTER H MASTER Mixt SENIOR H SENIOR F SENIOR Mixt JUNIORH JUNIOR F JUNIOR Mixt CADET H CADET F CADET Mixt MINIME H MINIME F MINIME Mixt	1 <sup>ers</sup>	